



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LI120001163

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration économique et sociale

Présentation de la mention

La mention d'Administration économique et sociale (AES) est une formation généraliste et pluridisciplinaire. Elle vise à donner aux étudiants des outils de compréhension et d'analyse du monde contemporain, dans ses dimensions juridiques, économiques et sociales. En première (L1) et deuxième années (L2), l'offre de formation est mutualisée avec les licences en Droit et en Economie-Gestion. La troisième année (L3) offre également la possibilité de suivre des enseignements complémentaires communs aux licences en Droit et d'Administration publique.

La mention prépare à une poursuite d'études en master dans des spécialités variées (sanitaire et sociale, droit, gestion). Les débouchés professionnels visés se situent dans les fonctions d'administration et de gestion des organisations publiques ou privées, à caractère économique, sociale ou culturel. La L2 d'AES permet également d'intégrer des licences professionnelles, notamment celles proposées par l'établissement (Métiers de l'immobilier, Métiers de l'environnement, Métiers du notariat, Administration des établissements de santé et de la protection sociale, Assistant juridique).

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	179
Nombre d'inscrits en L2	124
Nombre d'inscrits en L3	79
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	25 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	2,5 %
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	87 %
% de réussite en 5 ans	92 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	94 %
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'organisation générale de la mention AES répond à la vocation généraliste et pluridisciplinaire de la formation. La mutualisation des enseignements en L1 et L2 avec les licences en Droit et en Economie-Gestion permet des



enseignements variés et facilite les réorientations et l'acquisition de compétences additionnelles. Une unité d'enseignement (UE) de professionnalisation est proposée au semestre 4 (S4) pour faciliter l'intégration en licence professionnelle. Le dispositif de pilotage de cette mention permet un réel accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours (test de niveau en L1, orientation, tutorat). Ce dispositif éclaire l'accroissement significatif des taux de réussite en L1 et en L2 : entre 2008 et 2009, le taux de réussite est passé en L1 de 39 % à 53 %, et en L2 de 68 % à 87 %.

A ce stade, l'effort semble devoir être porté sur la L3 où le niveau de réussite est élevé et légèrement en baisse (96 % en 2008 et 92 % en 2009), mais surtout où l'on enregistre une baisse importante des effectifs qui passent de 101 (2008) à 79 (en 2009). L'absence de parcours ou d'orientation professionnelle marquée en L3 peut expliquer cette baisse d'attrait comparativement à d'autres mentions proposées au sein de l'établissement.

- Points forts :
 - L'organisation générale de la mention conjointement à celles en Droit et en Economie-gestion, qui permet un parcours mutualisé et une évolution progressive.
 - La mutualisation des enseignements L3 avec les licences en Droit et LAP (licence d'Administration Publique), qui répond au positionnement pluridisciplinaire de la licence.
 - Le suivi et l'accompagnement des étudiants (orientation, tutorat) qui accroît le taux de réussite.
 - L'attractivité pour des étudiants entrants en L2 (venant notamment de Diplôme universitaire de technologie (DUT)).

- Points faibles :
 - La faible professionnalisation en L3.
 - Le taux de sortant entre la L2 et la L3 (25 % ?) non compensé par les entrants (DUT), d'où une baisse de 20 % des effectifs en L3 entre 2008 et 2009.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait intéressant d'accroître l'attractivité de la formation par une plus grande professionnalisation du programme de la L3 (stage obligatoire, modules transdisciplinaires...).

On pourrait songer à proposer éventuellement des parcours différenciés pour préparer des poursuites d'études diversifiées et ciblées : par exemple en économie sociale, gestion et administration publique, management, etc. L'enquête d'insertion montre que les diplômés de licence d'AES en poursuite d'études (94 %) intègrent majoritairement des masters en droit du secteur sanitaire et social.

Développer les possibilités de semestre à l'étranger au S6 et favoriser les flux entrants d'étudiants étrangers sont autant d'autres pistes envisageables.